

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT R.R.1562.064**

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2023, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

R.R.1562.064 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 afin d'interdire la conversion d'une résidence de soins de santé (maison d'hébergement et habitation multifamiliale de services) en un autre usage résidentiel privé ou en un usage commercial.

Ce règlement est entré en vigueur le 27 mars 2023, date inscrite au certificat de conformité et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

---

M. Marc-Aurèle Aplogan  
Secrétaire d'arrondissement  
Le 30 mars 2023